



Adresse contact : assistance-covid19@ffjp.org

PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES DANS LES CLUBS APRES CONFINEMENT – PHASE 2

Document à jour en date 30/05/2020

Sous réserve des autorisations des municipalités, des modalités de déconfinement locales et des ajustements de modalités communiqués par le gouvernement.

CONTEXTE DU DECONFINEMENT :

1. Le Premier Ministre a annoncé, le 28 mai 2020, la phase 2 du plan de sortie du confinement y inclus les conditions.
2. A la suite de ces directives, le Ministère des Sports a précisé les mesures qui s'appliquent au monde sportif.
3. La F.F.P.J.P a ainsi élaboré ses nouvelles directives pour cette phase 2 du plan de reprise de la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal au sein de ses clubs affiliés, grâce à la qualité des échanges avec le Ministère des Sports.

ETAT ACTUEL :

- Interdiction de toutes les compétitions jusqu'au 31 juillet inclus.
- Réouverture des boudromes couverts avec la mise en place des mêmes règles que pour les pratiques extérieures.
- Réouverture des clubs house avec les contraintes des bars et restaurants à savoir positionnement des tables à 1m les unes des autres, éviter les consommations debout devant le bar (Ouverture différée au 22 juin pour les zones oranges)
- Possibilité de créer des aires de jeu pouvant regrouper au maximum 10 personnes et ceci plusieurs fois par site.
- Pratique collective possible en doublettes et triplète avec le respect des règles de positionnement / distanciation et de déplacement.
- Respect strict des gestes barrières (Distanciation physique, lavage des mains, port du masque, etc..).

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

CALENDRIER PREVISIONNEL :

PHASE 2 : REOUVERTURE DES CLUBS-HOUSE ET DES BOULODROMES COUVERTS EN ZONE VERTE.

DATE : le 2 JUIN 2020 (*)

PHASE 3 : REOUVERTURE DES CLUBS HOUSE ET DES BOULODROMES COUVERTS EN ZONE ORANGE.

DATE : à partir du 22 JUIN 2020 (*)

DIRECTIVES SUR L'OUVERTURE DES CLUBS :

- (*) La décision d'ouverture d'un club est placée sous l'autorité et responsabilité du Président du club qui définit les conditions d'accueil planifiées de ses licenciés.
- Prendre contact avec son club avant de s'y rendre et suivre les conseils de son Président.
- Tout joueur ne voulant pas respecter ces mesures ne sera pas autorisé à participer à l'activité du club.
- Les clubs-house, les lieux d'accueil, les vestiaires et les espaces de restauration sont réouverts. Un accès à des toilettes avec point d'eau reste à disposition. Dans le cas où le point d'eau se trouve en milieu clos, obligation de désinfection et de respect des mesures barrières.
- Les règles habituelles de distanciation sociale sont respectées (minimum 1m) en toutes circonstances et pour tous les publics.
- Soyons citoyens ! Le bon état sanitaire des clubs relève de la responsabilité de tous.

DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE :

- Définir les horaires d'ouverture du club.
- Définir le nombre de terrains utilisables.
- Définir les aires de jeu (Une aire pour une triplète ou deux doublettes ou une triplète et une doublette) avec un terrain libre de sécurité sur les deux bords des aires de jeu.
- Prévoir un planning d'utilisation et de réservation en cas de pratique importante.
- Rappel réglementaire à tous les utilisateurs.

Le club doit se munir de gels hydro alcooliques ou de produits désinfectants pour les mettre à disposition des licenciés.

CE QUI EST INTERDIT :

- Des poignées de mains, accolades et bises pour se saluer au début et à la fin des parties.
- De jouer sur des terrains côte à côte.
- De se passer le matériel (mètre, boules, but, cercle, chiffon).
- De toucher les boules adverses et de ramasser les boules tous en même temps.
- De cracher sur les boules ou sur le terrain et de se souffler dans la main avant de jouer.

CE QUI EST OBLIGATOIRE :

En tout cas et en toutes circonstances : RESPECTER LES GESTES BARRIERES

- Désinfection du matériel au début et à la fin des parties.
- Prévoir un terrain libre de part et d'autre du terrain de jeu. (Un terrain sur deux et désigner le terrain de positionnement pour chaque partie)
- Positionnement de l'adversaire et/ou de l'encadrement dans un terrain libre adjacent et des partenaires dans le terrain de jeu.
- Prévoir son propre matériel (de pratique + gel hydro alcoolique + boisson) et être le seul à le manipuler.
- Ramasser ses boules en alternance et en respectant la distanciation sociale (1m minimum).
- Ne prendre à la main que son propre matériel.
- Respect des gestes barrières entre adversaires et partenaires

Par ailleurs, il est vivement conseillé et recommandé (surtout pour les vétérans de plus de 65 ans, catégorie de population pour laquelle le gouvernement recommande une vigilance accrue) de porter un masque, porter des gants et de limiter les parties dénudées du corps et de privilégier les survêtements avec un haut à manches longues.

